

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

---

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par  
M. Bacquet, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« prestation de fin de service »,

les mots :

« nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.